

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°D2021/03/26/12

Séance du Vendredi 26 Mars 2021

Convocation : le 19 mars 2021

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 27

Procurations : 2

Le vingt six mars deux mille vingt et un, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Mr Thierry Noguét, Maire En raison du contexte sanitaire actuel, le public ne pouvait pas être accueilli, la séance était donc retransmise en direct sur Youtube

OBJET :

**ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
AUX ASSOCIATIONS**

Présents : Mmes Françoise Bouvet – Isabelle Le Clanche - Carole Jahan - Catherine Jaunet – Karine Huet – Béatrice Riffaut – Florence Talbourdel – Roselyne Lemestre — Malka Gallais - Vanessa Lemestre - Marie-Christine Delahaie - Malorie Pennanec'h – Mrs Thierry Noguét – Didier Talbourdel – Pascal Evain — Michel Molin - Patrice Lelièvre - Bruno Chartier – Yann Le Mintec – Christophe Mouiche - Cédric Huet - Julien Grégoire - Frédéric Amado - Pascal Plissonneau – Joël Jouand – Alain Delaunay - Hugues Pétreil

Absents excusés : Mme Méline Prod'homme (qui avait donné procuration à Mr Chartier) – Hervé Battistella (qui avait donné procuration à Mr Lelièvre)

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Le Conseil Municipal,

Sur avis favorable du Bureau Municipal, des commissions sectorielles et après présentation à la Commission Finances du 3 mars 2021,

Après avoir entendu Mr Pascal Evain, Adjoint aux Finances & Marchés Publics, exposer la liste des associations et montants concernés par ces subventions,

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité (sachant que Mr Bruno Chartier n'a pas pris part au vote pour la subvention de la Stéphanoise),

- **APPROUVE** l'attribution des subventions exceptionnelles définies ci-après par leur dénomination :

- 1 200 € à Association MAC Montoir Atlantique Cyclisme, pour le duathlon, versés en 2 fois, une première moitié lorsque la ville aura la certitude que l'événement sera réalisé, le solde à réception des justificatifs de dépenses.
- 2 000 € à l'association la Stéphanoise Gymnastique Masculine, pour l'organisation de la Finale interclub, versés en 2 fois, une première moitié lorsque la ville aura la certitude que l'événement sera réalisé, le solde à réception des justificatifs de dépenses.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Thierry NOGUET

